

COMMUNE DE VARS

Département des Hautes-Alpes

**ENQUÊTE RELATIVE AU PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN TELEMIX
EN REMPLACEMENT DE LA TELECABINE
DE CHABRIERES**

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE

Commissaire-enquêteur :
M. Claude MIQUÉROL – 2 impasse de l'Observatoire - 05200 - EMBRUN
Tél : 06 16 67 12 53
Mel : miquerol@neuf.fr

OBJET DE L'ENQUÊTE

Par délibération n° 2019-001 en date du 9 janvier 2019, le conseil municipal autorise le Maire lance une enquête publique nécessaire au projet de construction d'un télémix en remplacement de la télécabine de Chabrières, sous la maîtrise d'ouvrage de la Société pour l'Équipement et le DEVeloppement des remontées mécaniques et des pistes de Vars (SEM SEDEV).

Le projet de construction est soumis à une évaluation environnementale comprenant une étude d'impact.

L'enquête publique comporte deux objectifs intimement liés :

- **une demande d'autorisation d'exécution de travaux** comprenant :

- la démolition de la télécabine de Chabrières, du télésiège des Claux et les téléskis des Claux, de l'ESF et du Jardin d'enfants ;
- la construction d'un télémix (télésiège-cabines débrayable) et d'un tapis roulant sur neige couvert de 160m.

- **une demande d'autorisation de défrichement** en raison du nouveau layon lié au déplacement de la gare aval.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le public est informé par voie de presse :

- avis publié dans Alpes & Midi, les 25/04 et 30/05/19,
- avis publié dans le Dauphiné Libéré, les 23/04, 7/05 et 28/04/19.

L'affichage de l'avis d'enquête publique est réalisé sur les panneaux d'informations municipales dans les hameaux et en périphérie de l'objet de l'enquête. L'affichage est effectué dans les délais prescrits et présent durant toute la période d'enquête.

Le dossier d'enquête est consultable, sous forme papier, aux heures d'ouverture de la mairie de Vars, pendant la durée de l'enquête publique et accessible sur le site de la mairie (www.mairiedevars.com).

Les permanences eurent lieu pour y recevoir le public, les :

* lundi	27 mai 2019	de 10 h 00 à 12 h 00,
* jeudi	06 juin 2019	de 14 h 00 à 16 h 00,
* mardi	18 juin 2019	de 10 h 00 à 12 h 00,
* vendredi	28 juin 2019	de 14 h 00 à 16 h 00.

Le public dépose ses observations, pendant la durée de l'enquête publique, sur le registre d'enquête aux heures d'ouverture de la mairie de Vars, par courrier à l'attention du commissaire enquêteur et sur la messagerie électronique : cmiquerol.commissaire-enqueteur@laposte.net.

CONCLUSIONS DE L'ENQUETE

Enquête prescrite en application des textes législatifs et réglementaires.

Cette enquête a parfaitement respecté la législation en vigueur et s'est déroulée, sans incident, conformément à la procédure notamment pour la mise à disposition du public du dossier d'enquête.

Une personne est venue consulter le dossier en dehors des permanences.

Un représentant du personnel de la SEM SEDEV m'a livré les appréciations portées par le personnel.

Le registre d'enquête relatif à l'enquête publique comporte deux observations consignées. J'ai recueilli trois observations orales émises par des résidents rencontrés lors de mes déplacements dans les hameaux de Vars. Aucun courrier ne m'a été transmis par sur la boîte aux lettres électronique cmiquerol.commissaire-enqueteur@laposte.net. La Mairie n'a reçu aucun courrier. Aucune observation n'a été postée sur le site de la Mairie où le dossier pouvait être consulté.

Au total, 6 observations ont été recueillies.

Les expressions recueillies ne font pas de distinction entre la demande d'autorisation d'exécution de travaux et la demande d'autorisation de défrichement. Elles concernent de la mise en place d'un nouveau téléporteur.

Les observations traitent :

- du rôle primordial de la télécabine, élément central permettant l'accès aux différents secteurs du domaine skiable ;
- de l'accès de plain-pied à la gare aval qui améliore fondamentalement la facilité d'accès pour les très jeunes enfants ;
- de la mixité des véhicules qui facilitera un accès « *skis aux pieds* » plus rapide pour les « *fous du SKI* » ;
- de l'amélioration du confort pour le public qui pourra choisir le type de véhicule (cabine ou siège) adapté à ses besoins ;
- de l'amélioration des conditions d'exploitation pour le personnel ;
- de la suppression des pannes trop fréquentes de ces derniers temps ;
- de la possibilité de faire baisser les coûts d'exploitation ;
- de l'augmentation du débit sur le front de neige pour les skieurs débutants ;
- de l'espérance d'un renouveau des remontées mécaniques de Vars.

Dans le rapport, j'ai décrit la mission, les objectifs, la constitution du dossier, la publicité, le déroulement de l'enquête.

La télécabine de Chabrières dessert directement des pistes pour skieurs débutants. L'accès au quai d'embarquement est à l'étage. C'est un grave handicap pour les jeunes skieurs. Ce handicap ne peut être compensé par les téléskis du front de neige dont les faibles débits génèrent de longues attentes.

La télécabine de Chabrières est construite en 1986 avec un débit théorique de 2 000 personnes/heure.

Le débit de la télécabine se trouve actuellement réduit à 800 pers/h..

De plus en plus de pannes, liées à des fissures sur les pinces d'accrochage des cabines, génèrent des arrêts d'exploitation. La saison hivernale 2018-19 fut marquée par 30 jours d'arrêt sur 120 jours de fonctionnement.

Une Grande Visite est obligatoire en 2019. Son coût est estimé à 1,3 M€.

La SEM SEDEV, après l'étude de 4 variantes, choisit de remplacer la télécabine par une remontée mécanique débrayable d'un débit de l'ordre de 2 643 pers/h composée de sièges 6 places et de cabines 10 places. L'investissement est estimé à 9 M€ dont 30 % par subventions de la Région et du département. La variante retenue aura un coût de fonctionnement nettement limité, facilite l'exploitation grâce à des technologies plus simples, réduit l'impact visuel des ouvrages, aura l'impact global sur l'environnement le plus faible. La construction de ce télémix sera accompagné de celle d'un tapis roulant sur neige couvert en remplacement de trois téléskis démontés.

Le projet prévoit la mise œuvre de mesures destinées à éviter d'impacter les habitats naturels.

La principale mesure de réduction consiste à redimensionner la structure projetée en réduisant sa longueur, sa puissance et son débit de manière à limiter l'impact sur les milieux naturels et à réduire la durée des travaux donc le temps de perturbation de la faune.

Ce projet est conçu avec un grand respect de l'environnement dans un espace fortement artificialisé. L'emprise des aménagements et du survol représente 33 692 m² :

- 16 048m² sont communs avec l'emprise du télésiège de Chabrières et des pistes. Ils ne changeront ni de destination, ni de nature. Ils sont largement artificialisés.
- 14 parcelles dont 3 communales changeront partiellement d'usage et de nature sur une surface de 17 644 m². Il s'agit de l'emprise du défrichement nécessaire à l'aménagement de la gare aval et du nouveau layon.

Le déboisement se fera sur une emprise de 4 808 m².

La SEM SEDEV s'engage à faire réaliser les mesures compensatoires par l'ONF.

Le layon de la télécabine, de la même taille que le layon créé pour le projet, sera délaissé. La végétation pourra se développer sans contrainte.

EN CONCLUSION

Cet investissement n'apportera pas de modification sur le plan des pistes de la station. Il amènera un débit skieur plus important ainsi qu'un confort amélioré. Il réaménagera le front de neige en particulier pour les jeunes enfants qui auront un débit plus important avec le tapis roulant sur neige couvert et un accès de plain-pied au télémix.

Le personnel bénéficiera de meilleures conditions de travail et de sécurité. L'absence d'aléas mécaniques les premières années ainsi que la suppression de 6 postes de travail permettront de réduire les coûts et peut être permettre la mise en œuvre de la rénovation du domaine skiable.

Ce projet est orienté vers l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu et l'image de la station avec un grand respect de l'environnement

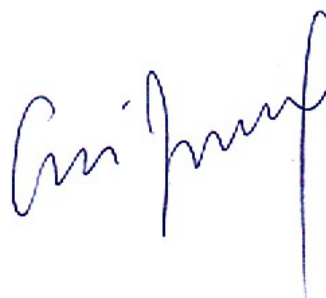
Plusieurs observations expriment des avis favorables en relevant les améliorations induites. Aucune réserve, ni aucune opposition ne sont formulées. Je peux considérer que ce projet est approuvé tant pour la construction du télémix et du tapis roulant sur neige couvert que pour le défrichement d'une parcelle forestière nécessaire au layon.

« *on arrive au bout du bout* » telle est la formule lapidaire d'un représentant du personnel pour décrire la nécessité de remplacer la télécabine de Chabrières, longtemps emblème de la station.

J'émet un **AVIS FAVORABLE** motivé et général sur le projet de construction d'un télémix en remplacement de la télécabine de Chabrières dans la station de ski de Vars.

Fait à Embrun, le 11 juillet 2019

Le Commissaire Enquêteur



Claude MIQUEROL